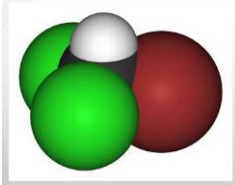


## Présence de Trihalométhanes dans l'eau potable

### Réseau de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

#### Que sont les THM (trihalométhanes)?

##### Trihalomethane



Ce sont des sous-produits chimiques formés lorsque le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau réagit avec la matière organique (végétation, feuilles mortes, etc.) présente dans l'eau brute à traiter. L'utilisation du chlore dans le traitement des eaux a pour but de détruire les bactéries et les virus représentant un risque pour la santé. La désinfection de l'eau potable est indispensable pour assurer la sécurité de la population. Les niveaux de THM ont tendance à augmenter surtout pendant l'été et à l'automne puisque les conditions sont plus propices à la présence de matières organiques dans l'eau brute. Il faut savoir que plusieurs villes au Québec sont prises avec des problématiques de THM.

#### Qu'en est-il de la présence de THM (Trihalométhanes) révélée par un échantillonnage de notre eau potable?

La concentration actuelle est supérieure à la norme du règlement sur la qualité de l'eau potable (80µg/L). **La moyenne pour la Municipalité de Saint-Guillaume en octobre 2022 était de 84 µg/L sur le réseau de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre.** Pour les citoyens sur le réseau d'eau de la Municipalité, le tout est conforme.

#### Faut-il cesser de consommer l'eau potable du robinet?

Il ne faut pas cesser de consommer l'eau potable. Le risque à la santé se présente sur de longues périodes d'exposition, au moins 20 ans. Il se fait principalement par ingestion et également en respirant les vapeurs d'eau, par contact lors du bain et de la douche.

Les THM s'évaporent facilement, ainsi par prudence, afin de diminuer votre exposition vous pouvez faire ces gestes simples :

- Garder un pichet d'eau sans couvercle au réfrigérateur pendant 24 heures;
- Utiliser un pichet filtrant certifié ANSI/NSF. Il est essentiel de respecter l'entretien recommandé par les fabricants;
- Lors de la cuisson d'aliments nécessitant de l'eau potable, lors du bain, de la douche démarrer la ventilation (hotte de cuisine, ventilateur de salle de bain). Il n'y a aucun problème à utiliser l'eau pour se brosser les dents, laver les fruits et les légumes. Ces mesures doivent être appliquées surtout en été et au début de l'automne alors que les concentrations de THM sont plus élevées.

Pour plus d'informations sur les THM et les recommandations de la santé publique, veuillez composer le 811.

Vous pouvez également consulter :

La fiche sur les THM : <https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/trihalomethanes>

Le dépliant sur les THM : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-239-01F.pdf>